Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-07BIS29062026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Procurations :	0
Votants :	14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avaient donné pouvoir : /
Était absent excusé : Monsieur Anthony CADET

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

07BIS-29/06/2026 - Tarifs : Garderie périscolaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan du fonctionnement du service de garderie.

Il indique que les dépenses de fonctionnement du service sont en constante progression et que son déficit demeure important. Il est donc proposé de revaloriser les tarifs de 0,20 € par demi-heure afin de contribuer au financement du service, tout en préservant son accessibilité aux familles.

Monsieur le maire et le bureau municipal proposent d'augmenter les tarifs de garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition du bureau municipal d'augmenter les tarifs de la garderie,
- **fixe**, à compter du 1er septembre 2026, les tarifs comme suit :

Tarifs de la garderie au 01/09/2026	
Enfants de Neulliac	1,20 € / ½ heure
Enfants extérieurs	1,40 € / ½ heure
Dépassement d'horaire : **toute ½ heure commencée est due**	10 € / ½ heure
Goûter par enfant	0,80 €

Les horaires de la garderie sont les suivants :

- ✓ Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Ouverture de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 19h00.
- ✓ Tout dépassement d'horaire sera facturé comme énoncé ci-dessus.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE de NEULLIAC (Morbihan)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL